

LISTE D'APTITUDE : GRILLE D'APPRECIATION	
SOCLE	Analyse du rapport d'aptitude
	*Critères d'appréciation listés dans l'arrêté du 18 mars 2013 . Compétences professionnelles et technicité . Contribution à l'activité du service . Capacités professionnelles et relationnelles . Aptitude à l'encadrement et/ou à la conduite de projets (le cas échéant) . Appréciation générale du supérieur hiérarchique
DYNAMIQUE PROFESSIONNELLE	Parcours professionnel
	. Accès au corps par concours . Admissibilité au concours du corps visé dans les 3 ans . Expérience professionnelle (ancienneté dans le corps)
	Analyse du rapport d'activité * L'agent s'attachera à valoriser les compétences acquises, son parcours professionnel et de formation (2 pages maximum) . Qualité rédactionnelle et présentation . Valorisation du parcours professionnel et de formation ainsi que des compétences acquises pour accéder au corps supérieur
FONCTIONS	Fonctions exercées
	. Fonctions exercées de niveau supérieur sur les 3 dernières années (cf. liste des fonctions requalifiables)
	Conditions d'exercice . Exercice des fonctions dans un établissement situé dans une commune rurale (Levie, Moltifao, Vico, Sainte-Marie-Petreto) ou en Education Prioritaire . Valorisation en cas d'exercice des fonctions dans un établissement situé dans une commune rurale (Levie, Moltifao, Vico, Sainte-Marie-Petreto) pour une période supérieure à 3 ans

CRITERE DE DEPARTAGE : Grade sommital du corps considéré atteint

* Selon le corps/grade considéré, certains items de cette grille peuvent être sans objet